

QUATRE CENT QUATRE-VINGT-QUATORZIÈME SESSION

Mercredi le 15 avril 2015

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À la session ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord tenue le 15 avril 2015 à 14 heures, au lieu et heure ordinaires des sessions de ce Conseil, et sous la présidence du préfet, M. Bruno Laroche, sont présents, Madame la Mairesse, Messieurs les maires:

Germain Richer	Prévost (V)	(3 voix)
Jean Dumais	Saint-Colomban (V)	(3 voix)
Bruno Laroche	Saint-Hippolyte (P)	(2 voix)
Stéphane Maher	Saint-Jérôme (V)	(14 voix)
Louise Gallant	Sainte-Sophie (SD)	(3 voix)

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Pierre Godin est également présent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le préfet Bruno Laroche déclare la séance ouverte à 14 heures 13.

8526-15

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le maire Germain Richer

et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé séance tenante, en y apportant les modifications suivantes :

Ajouter les points suivants :

- 13a) Avis de motion relatif à l'adoption d'un règlement modifiant le règlement 188-07 relatif au schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'ajouter une construction et ouvrages bénéficiant d'une dérogation aux dispositions normatives applicables dans les zones comportant des risques d'inondation.
- 13b) Dépôt du projet de règlement numéro 285-15.
- 13c) Demande d'exonération des frais de location de salle par la Maison des Jeunes Rivière du Nord

Reporter les points suivants à une séance ultérieure :

- 7a), 12a) à 12g).

ADOPTÉE

8527-15

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 MARS 2015

Il est proposé par M. le maire Jean Dumais

et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session tenue le 18 mars 2015, tel que présenté.

ADOPTÉE

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Aucune question n'étant posée, on passe au point suivant de l'ordre du jour.

8528-15 PRÉSENTATION DU REGISTRE DES CHÈQUES À APPROUVER

Il est proposé par M. le maire Stéphane Maher

et résolu unanimement d'approuver la liste des "comptes payés" préparée en date du 8 avril 2015, telle que présentée par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

8529-15 ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 8 AVRIL 2015

Il est proposé par M. le maire Germain Richer

et résolu unanimement d'approuver le rapport d'état des activités financières présenté par le directeur général et secrétaire-trésorier pour la période se terminant le 8 avril 2015.

ADOPTÉE

8530-15 ADOPTION DU RAPPORT ET DES ÉTATS FINANCIERS 2014 DE LA MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

Il est proposé par M. le maire Jean Dumais

et résolu unanimement d'approuver le rapport et les états financiers 2014 de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord, tels que préparés par les vérificateurs " Raymond Chabot Grant Thornton ", comptables agréés.

ADOPTÉE

8531-15 ADOPTION DU RAPPORT ET DES ÉTATS FINANCIERS 2014 DE LA CORPORATION MUNICIPALE DU COMTÉ DE TERREBONNE (CMCT)

Il est proposé par M. le maire Germain Richer

et résolu unanimement d'approuver le rapport et les états financiers 2014 de la Corporation municipale du comté de Terrebonne, tels que préparés par les vérificateurs " Raymond Chabot Grant Thornton ", comptables agréés.

ADOPTÉE

8532-15 NOMINATION DU VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER 2015 DE LA CORPORATION MUNICIPALE DU COMTÉ DE TERREBONNE (CMCT)

Il est proposé par M. le maire Germain Richer

et résolu unanimement d'accorder le mandat, pour l'année fiscale 2015 de la Corporation municipale du comté de Terrebonne, à " Raymond Chabot Grant Thornton ", comptables agréés.

ADOPTÉE

8533-15

RÉSOLUTION D'ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS À LA SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES

ATTENDU que, conformément au règlement d'emprunt numéro 145-04, la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU que la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 29 avril 2015, au montant de 3 283 000\$;

ATTENDU qu'à la suite de cette demande, la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Financière Banque Nationale inc.	98,12400	296 000\$	1,30000%	2016	2,10573%
		303 000\$	1,45000%	2017	
		310 000\$	1,55000%	2018	
		317 000\$	1,60000%	2019	
		2 057 000\$	1,65000%	2020	
Valeurs mobilières Desjardins inc.	98,00500	296 000\$	1,25000%	2016	2,14698%
		303 000\$	1,30000%	2017	
		310 000\$	1,40000%	2018	
		317 000\$	1,50000%	2019	
		2 057 000\$	1,70000%	2020	

ATTENDU que l'offre provenant de Financière Banque Nationale inc. s'est avérée la plus avantageuse.

Il est proposé par M. le maire Germain Richer

Et résolu unanimement :

- QUE l'émission d'obligations au montant de 3 283 000\$ de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord soit adjugée à Financière Banque Nationale inc..
- QUE demande soit faite à ce dernier de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;
- QUE le préfet et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;
- QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS :
- QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le Conseil autorise le secrétaire-trésorier à signer le

document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

ADOPTÉE

8534-15

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE

ATTENDU que, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué en regard de celui-ci, la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, un montant total de 3 283 000\$:

Règlement d'emprunt	Pour un montant de \$
145-04	3 283 000\$

ATTENDU que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ces obligations sont émises.

Il est proposé par M. le maire Stéphane Maher

Et résolu unanimement :

- QUE le règlement d'emprunt indiqué précédemment soit amendé, s'il y a lieu, afin qu'il soit conforme à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard dudit règlement compris dans l'émission de 3 283 000\$;
- QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 29 avril 2015;
- QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS;
- QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
- QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le Conseil autorise le secrétaire-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises »;
- QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

C.D. DE SAINT-JÉRÔME
100, PLACE DU CURÉ LABELLE
SAINT-JÉRÔME (QUÉBEC) J7Z 1Z6

- QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 29 avril et le 29 octobre de chaque année;
- QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

- QUE les obligations soient signées par le préfet et le secrétaire-trésorier. La Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

ADOPTÉE

8535-15

RÉSOLUTION DE COURTE ÉCHÉANCE

Il est proposé par M. le maire Jean Dumais

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 3 283 000\$ effectué en vertu du règlement numéro 145-04, la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

- **cinq (5) ans** (à compter du 29 avril 2015); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 145-04, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

8536-15

ADOPTION DU TABLEAU COMBINÉ

Proposé par M. le maire Germain Richer

Et résolu unanimement d'adopter le tableau combiné tel que présenté et dont copie est annexée aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2014 DU PACTE RURAL

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose et commente le rapport annuel d'activités 2014 du pacte rural. Par la suite, la résolution suivante est adoptée :

8537-15

Il est proposé par Mme la mairesse Louise Gallant

et résolu unanimement d'approuver le rapport annuel d'activités préparé par le CLD Rivière du Nord pour l'année 2014 concernant le pacte rural.

ADOPTÉE

8538-15

PACTE RURAL – RÉSOLUTION CONCERNANT L'UTILISATION DE L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE POUR L'ENTENTE 2007-2014

CONSIDÉRANT que le Pacte rural 2007-2014 de la MRC de La Rivière-du-Nord s'est terminé le 31 mars 2014;

CONSIDÉRANT l'approbation de la liste des engagements pour les projets accordés dans le cadre du Pacte rural 2007-2014;

CONSIDÉRANT que ces projets ont été réalisés dans les divers milieux ruraux de la MRC de La Rivière-du-Nord tel que convenu;

CONSIDÉRANT que l'enveloppe budgétaire reliée au Pacte rural 2007-2014 a été entièrement déboursée pour ces projets, dont la liste finale est jointe à cette résolution.

Il est proposé par M. le maire Germain Richer

Et résolu unanimement :

- De valider que le montant de 1 966 525\$ provenant du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour le Pacte rural 2007-2014, et versé à la MRC de La Rivière-du-Nord, a bien été dépensé en totalité.

ADOPTÉE

8539-15

MANDAT À MADAME HÉLÈNE DOYON, URBANISTE-CONSEIL, POUR ASSISTANCE PROFESSIONNELLE AU SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord souhaite procéder à une modification du schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) dont l'objectif principal est de permettre l'ouverture de rues dans l'aire d'affectation « rurale champêtre » en vertu de l'Orientation 10;

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord souhaite s'adjoindre un service d'aide technique en aménagement du territoire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la mairesse Louise Gallant

Et résolu unanimement de mandater madame Hélène Doyon, urbaniste-conseil, pour assistance professionnelle au service de l'aménagement de la MRC de La Rivière-du-Nord selon un taux horaire de 120\$ excluant les taxes applicables, jusqu'à concurrence de 10 000\$.

ADOPTÉE

8540-15

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD POUR SIÉGER SUR LE COMITÉ DE SUIVI (MERN)

Il est proposé par M. le maire Stéphane Maher

Et résolu unanimement de nommer M. le maire Jean Dumais à titre de représentant de la MRC de La Rivière-du-Nord pour siéger sur le comité de suivi du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN).

ADOPTÉE

8541-15

AVIS DE MOTION RELATIF À L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 188-07 RELATIF AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ AFIN D'AJOUTER UNE CONSTRUCTION ET OUVRAGES BÉNÉFICIAIRES D'UNE DÉROGATION AUX DISPOSITIONS NORMATIVES APPLICABLES DANS LES ZONES COMPORTANT DES RISQUES D'INONDATION

M. le maire Germain Richer donne avis de motion qu'il proposera lors d'une assemblée ultérieure, un règlement (no 285-15) modifiant le règlement 188-07 relatif au schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'ajouter une construction et ouvrages bénéficiant d'une dérogation aux dispositions normatives applicables dans les zones comportant des risques d'inondation.

Une demande de dispense de lecture lors de l'adoption dudit règlement a été signifiée.

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 285-15

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Pierre Godin, explique et dépose le projet de règlement numéro 285-15 pour fin d'adoption à une séance ultérieure.

8542-15

DEMANDE D'EXONÉRATION DES FRAIS DE LOCATION DE SALLE PAR LA MAISON DES JEUNES RIVIÈRE DU NORD

Il est proposé par M. le maire Jean Dumais

et résolu unanimement d'accorder une exonération des frais de location de salles à la Maison des Jeunes Rivière du Nord concernant une conférence de presse qui se tiendra le 13 mai prochain à 13h30 dans la salle « B » de l'Hôtel de région.

Toutefois, des frais de conciergerie et d'équipement seront facturés en vertu du règlement numéro 182-07 modifié par les règlements numéros 198-08, 223-09 et 253-11.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Monsieur Mathieu St-Jean est présent afin d'assister à la séance du Conseil, sans question particulière.

8543-15

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par M. le maire Germain Richer

et résolu unanimement, à 14 heures 45, de lever la présente séance.

ADOPTÉE

Bruno Laroche, préfet

Pierre Godin, directeur général et
secrétaire-trésorier